

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

COMITÉ SYNDICAL SEANCE DU 3 MARS 2022



SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

COMITE SYNDICAL DU 3 MARS 2022

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance	5
Adoption du procès-verbal du Comité syndical du 25 octobre 2021	7
Débat d'orientations budgétaires	15
Questions diverses	27



DESIGNATI	ON DU SECRETA	AIRE DE SEANCE
DESIGNATI	ON DU SECRETA	AIRE DE SEANCE
DESIGNATI	ON DU SECRETA	AIRE DE SEANCE

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITI	Ε
SYNDICAL DU 25 OCTOBRE 2021	

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 25 octobre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à vingt heures trente s'est réuni, à la salle de l'Obélisque à Senlis, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 30 septembre 2021, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	86
Nombre de membres présents	38
Nombre de pouvoirs	14
Nombre de votants	52

PRESENTS:

<u>Collège des Régions</u> : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Gil METTAI, Audrey HAVEZ, Jean-François RENARD

Collège des Communes: Célia DELAHAYE, Didier DAGONET, Philibert de MOUSTIER, Guillaume DUCHESNE, Benoit THIBAULT, Corinne TANGE, Virginie PARDO, Serge LECLERCQ, Francine LEFEUVRE, Cécile GAUVILLE-HERBET, Pierre BARROS, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Magali MAZURIER, Patrice URVOY, Joël BOUCHEZ, Leslie PICARD, Jean-Paul GAY, Gilles GRANZIERA, James PASS, François DROUIN, Sylvie LECLAIR, Thierry PICHERY, Gérard KOTUSIK, Didier WROBLEWSKI, Hervé POTEAUX, Yves CHERON, Aurélie LECLERE, Guillaume LEGER, Patrick BARETT.

Avaient donné pouvoir: Stéphanie VAN EUW à Jean-François RENARD, Thibault HUMBERT à Jean-François RENARD, Anne LEFEBVRE à Patrice MARCHAND, Ariane COLLARD à Yves CHERON, Alexis MENDOZA-RUIZ à Patrice URVOY, Jacques RENAUD à Daniel DRAY, Thierry BROCHOT à Hervé POTEAUX, Jean-Paul DOUET à François DROUIN, Philippe FROIDEVAL à François DROUIN, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Françoise DUBREUCQ à Serge LECLERCQ, Paule LAMOTTE à Michel MANSOUX, Nicolas de la FOURNIERE à Patrice MARCHAND, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX.

<u>Assistaient également</u>: Philippe BEC, Secrétaire général de Val d'Oise Environnement, Gilles SINET, Président d'AP3F, Pierre BOUILLON, ONF - Responsable de l'Unité territoriale des Trois Forêts, Delphine BACQUAERT, Chargée de mission au Conseil départemental de l'Oise, Violaine LE ROUX, Déléguée territoriale au Conseil départemental du Val d'Oise, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I - DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Serge LECLERCQ est désigné secrétaire de séance.

2 – ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES COMITES SYNDICAUX DU 22 AVRIL 2021 ET DU 10 MAI 2021

Les procès-verbaux des Comité syndicaux du 22 avril 2021 et du 10 mai 2021 sont adoptés à l'unanimité.

3 – DESIGNATION DES CONSEILLERS REGIONAUX D'ILE-DE-FRANCE AU BUREAU DU PARC

Monsieur MARCHAND rappelle que l'article 8 des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise – Pays de France fixant la composition du Comité syndical prévoit que les Régions sont représentées de la façon suivante :

- Pour la Région Hauts-de-France : 6 délégués. Chaque délégué disposant de 13 voix.
- Pour la Région Ile-de-France : 5 délégués. Chaque délégué disposant de 13 voix.

Il ajoute que l'article 9 des statuts prévoit que le Bureau est composé, pour la Région Ile-de-France, de 4 Conseillers régionaux désignés par et parmi le collège des représentants de la Région Ile-de-France

Il demande au représentant de la Région Ile-de-France, Monsieur RENARD, quels sont les délégués désignés pour faire partie du Bureau.

Monsieur RENARD répond : Thibault HUMBERT, Stéphanie VAN EUW, Benjamin CHKROUN et lui-même.

Thibault HUMBERT, Stéphanie VAN EUW, Benjamin CHKROUN et Jean-François RENARD sont désignés pour faire partie du Bureau.

4 – PROGRAMME D'ACTIONS 2022

Monsieur MARCHAND présente le programme d'actions pour l'année 2022. Il remarque que le coût des actions relevant de l'écologie représente 23% du montant total du programme, celui des actions relatives à l'aménagement 32%, celui des actions relevant du paysage 23% et les actions liées aux moyens (communication, sensibilisation, Maison du Parc et équipement) 23%; preuve que le programme d'actions proposé est équilibré.

Puis, il présente les fiches du programme d'actions.

<u>Concernant les Atlas communaux de la biodiversité,</u> Monsieur MARCHAND souligne que c'est un nouveau programme. Il note qu'à raison de 5 communes par an, il faudra les 15 ans de la Charte pour réaliser les Atlas de toutes les communes mais il juge cette action importante, le PNR devant travailler sur le long terme avec une démarche scientifique.

Concernant l'adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique, Monsieur MARCHAND estime que ce sujet est majeur pour le territoire. Sylvie CAPRON explique qu'il y a deux évolutions sur cette fiche, par rapport à la fiche du rapport. Elle explique que le PNR va répondre à un appel à projet européen, que l'autofinancement devait être apporté en valorisant les salaires des chargés de

mission du PNR mais que ce n'est plus possible, et qu'il faudra par conséquent mobiliser une partie de cette enveloppe (environ 18 000 €) pour financer une part du projet européen. Par ailleurs, elle évoque la demande d'aide financière de l'Institut de France au Département de l'Oise pour le vol LIDAR Haute définition, qui pourrait transiter par cette fiche du programme d'actions (+ 50 000 €). Elle propose d'y revenir avec l'examen du dossier relatif à l'appel à projet du FEADER pour le programme de recherche sur la forêt de Chantilly.

<u>Concernant la prolongation du dispositif d'autostop organisé</u>, Monsieur MARCHAND explique que le PNR propose de se laisser un an pour juger de l'intérêt de ce dispositif et évaluer les effets de la nouvelle application.

<u>Concernant les études pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales</u>, Monsieur MARCHAND observe que ces études sont très intéressantes et qu'elles pourraient être présentées en Comité syndical.

<u>Concernant les cahiers de recommandations</u>, Monsieur MARCHAND regrette que, dans sa commune, ils aient peu d'impact. Il reconnait que c'est sans doute plus facile dans un village. Monsieur DESHAYES explique qu'ils sont un bon support pour discuter avec les pétitionnaires et qu'ils permettent aussi de justifier les avis.

<u>Concernant le programme de réhabilitation du patrimoine</u>, Monsieur MANSOUX demande par quel moyen, les dossiers de propriétaires privés arrivent au Parc. Il est répondu que les propriétaires sont informés de l'existence de ce programme, souvent par l'intermédiaire des communes mais aussi par le bouche à oreille.

Concernant le programme de communication, Monsieur MARCHAND indique qu'une étude de lectorat du magazine Soyons Parc a été réalisée, qu'elle montre que le magazine est peu lu mais que ceux qui le lisent sont très satisfaits. Il estime que ce sondage pose la question de la suite à donner à ce magazine

Monsieur PETERS rapporte qu'il y a un vrai problème de distribution de ce magazine et qu'il a proposé de le faire distribuer dans sa commune.

<u>Concernant les programmes pédagogiques</u>, Monsieur MARCHAND demande si la fête des petits écocitoyens a toujours lieu. Sylvie CAPRON répond que non, que la valorisation des projets a lieu dans chaque école concernée.

<u>Concernant le programme de sensibilisation</u>, Monsieur MARCHAND estime que les Correspondants Parc sont trop peu nombreux et qu'il est sans doute pertinent de voir comment on peut mobiliser les réseaux d'écocitoyens qui existent dans plusieurs communes et qui mènent des actions concrètes.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions ou des observations.

Constatant qu'il n'y en a pas, Monsieur MARCHAND propose d'adopter le programme d'actions 2022.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- ➤ Valide le programme d'actions 2022
- > Sollicite les partenaires financiers pour le financement de ces actions
- > Sollicite la Région Hauts de France pour une subvention au titre de l'investissement pour les travaux à la Maison du Parc
- > Autorise le Président à déposer un dossier en réponse à l'appel à projet concernant la réalisation d'Atlas Communaux de la Biodiversité

- Autorise le Président à signer les conventions avec les partenaires financiers relatives aux modalités d'attribution et de versement des subventions
- > Autorise le Président à engager ces actions dès l'accord des subventions

5 - DECISION MODIFICATIVE N°I

Monsieur MARCHAND rappelle que le Bureau en date du 22 avril 2021 a autorisé la signature par le Parc d'une convention de mise en œuvre d'une infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes ADS avec les communes de Senlis, Saint-Maximin, Pont-Ste-Maxence et les communautés de communes de l'Aire Cantilienne et de Carnelle-Pays de France.

Il ajoute qu'il s'agit de d'aider les communautés de communes et communes volontaires à mutualiser l'acquisition et la gestion d'une infrastructure partagée pour optimiser les coûts, leur faciliter la gestion grâce à l'ingénierie du Parc et simplifier le lien avec le logiciel GEOxalis.

Il rappelle que le Parc effectue l'acquisition du logiciel, les communautés de communes et les communes concernées lui remboursant cette avance selon les termes de la convention signée.

Il indique qu'il convient donc d'inscrire au budget opérationnel :

- En dépense, la somme de 38 120 € au compte 2051 (Concession et droits similaires) pour l'acquisition et l'installation du logiciel
- En recette, la somme de 13 066 € correspondant à la participation des 3 communes et la somme de 18 700 € pour les 2 communautés de communes sur le montant HT, ainsi que 6 354 € du FCTVA.

Le Comité syndical, à l'unanimité approuve la décision modificative n°l du budget opérationnel.

6 - REPONSE A UN APPEL A PROJET EUROPEEN POUR UN PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA FORET DE CHANTILLY

Monsieur MARCHAND donne la parole à Sylvie CAPRON.

Sylvie CAPRON présente le programme de recherche-actions mis au point et développé par l'Institut de France et ses partenaires pour la gestion de la forêt de Chantilly.

Elle expose les différents travaux, les financements sollicités ou acquis.

Puis elle présente le projet de réponse à l'appel à projet européen, en particulier le rôle du Parc et les aspects budgétaires.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions.

Monsieur BOUILLON insiste sur l'aspect durable du dépérissement constaté.

Il explique qu'il a été observé en 2018, 2019, 2020 un état de dépérissement catastrophique des chênes pédonculés (70% des parcelles sont atteintes). Il rapporte que, même avec un été plus humide comme celui de cette année, on constate des dépérissements qui se poursuivent rapidement, en quelques mois, ce qui montre que le dépérissement est engagé et inéluctable.

Monsieur POTEAUX demande quand les études seront terminées.

Monsieur BOUILLON répond que les mécaniques en cours sont très compliquées et que le changement se fait très vite, sans qu'il y ait de transition.

Il explique que l'Aménagement forestier se termine fin 2022 et que l'ONF va rédiger un aménagement dit de crise, que l'idée est à la fois d'apprendre des données qui vont arriver, nourrir la réflexion de ces données, trouver les bons outils et adapter la gestion, en fonction des constatations et des résultats. Il affirme que la recherche et la gestion vont finalement aller de pair.

Puis, Monsieur MARCHAND propose de statuer sur l'appel à projet.

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- Valide le programme présenté
- Autorise le Président à déposer le dossier à l'appel à projet portant sur le soutien à la mise en place et au fonctionnement de groupes opérationnels (GO) dans le cadre du Partenariat Européen pour l'Innovation pour la productivité et le développement durable de l'agriculture (PEI-AGRI)
- Autorise le Président à signer les conventions avec les partenaires du groupe opérationnel ainsi qu'avec la Région

7 - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H30.

Serge LECLERCQ	Patrice MARCHAND		
Secrétaire de séance	Président		

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL RÉGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET: DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2022

PRÉAMBULE

Le Parc naturel régional bénéficiera des financements tels que prévus en année 3 dans l'annexe de la Charte. Le budget pour le fonctionnement du syndicat mixte sera donc en hausse, permettant de renforcer l'équipe pour tenir compte de l'augmentation du périmètre.

Par ailleurs, le PNR poursuivra les politiques liées à NATURA 2000, LEADER et au COTTRI (Contrat d'objectifs pour la troisième révolution industrielle) pour lequel il perçoit des aides financières supplémentaires de l'Etat, de l'Europe et de l'ADEME.

En ce qui concerne les actions, les budgets primitifs reprendront les actions inscrites dans les budgets de 2018, 2019, 2020 et 2021 qui n'ont pas été réalisées ou finalisées l'an dernier et inscriront, en dépenses et recettes, les opérations du programme 2022.

LE BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes:

Les participations et subventions attendues pour l'année 2022 sont les suivantes :

• État : 100 000 €

Région Hauts de France : 435 000 €
Région Ile-de-France : 352 000 €
Département de l'Oise : 226 230 €

Communes: 387 591 €

Union Européenne (LEADER): 120 920 €

• ADEME (COTTRI): 40 000 €

Soit un montant total de I 661 741 €.

Les recettes des Régions et du Département de l'Oise sont celles de la troisième année de renouvellement de Charte, à savoir les montants qui sont inscrits dans les annexes du projet de Charte.

Pour rappel, la Région Ile-de-France prend à sa charge les cotisations de ses Départements, en l'occurrence celle du Département du Val d'Oise en ce qui concerne le PNR Oise-Pays de France. Le Département du Val d'Oise attribue, chaque année, une subvention de 30 000 € pour une ou des actions en fonctionnement.

Concernant la cotisation des communes, les statuts du syndicat mixte indique que la cotisation à la charge des communes membres s'élève à 2,66 € par habitant, indexée sur l'inflation. L'inflation moyenne de l'année 2021 est estimée à 1,6% (chiffre à la mi-décembre), la cotisation des communes devrait donc être portée à 2,70 € par habitant (chiffre à confirmer lors du vote du budget). Pour les communes partiellement comprises dans le périmètre du Parc, le montant de la cotisation par habitant est calculé, pour moitié, au prorata du nombre d'habitants inclus dans le périmètre du Parc et, pour moitié, au prorata de la superficie communale incluse dans le périmètre du Parc. Pour la commune de Creil, la cotisation est plafonnée à 5 580 €,valeur 2020, soit 5 669,00 € pur 2022.

En outre, nous attendons en 2022 le versement de la subvention LEADER correpondant aux 80% des dépenses de fonctionnement liées au poste de l'animateur LEADER et au demi-poste de gestionnaire LEADER pour les années 2019, 2020 et 2021, soit : 120 920 €.

Enfin nous mobiliserons également une partie de la subvention de l'ADEME, au titre du COTTRI, sur la section de fonctionnement du budget principal pour couvrir les dépenses du poste du chargé de mission mobilité durable : 40 000 €.

Enfin, comme les années précédentes, le Parc reportera un excédent de fonctionnement lui permettant notamment d'avoir le fonds de roulement suffisant pour faire face aux avances importantes qu'il est contraint de faire avant de percevoir les subventions.

<u>Dépenses</u>:

Charges à caractère général :

Comme l'an dernier, il est proposé d'inscrire au chapitre 011 : 270 000 €.

Dépenses de personnel

Il est proposé de budgéter :

- les postes des 17 personnes de la Charte (Directrice, 4 personnes au service administratif, et 12 chargés de mission);
- le poste du chargé de mission filière bois (CDD 2 ans), qui avait été ouvert et budgété l'an dernier mais qui n'a pas pu être recruté, faute de candidat validé par le cabinet de recrutement;
- le poste du chargé de mission mobilité durable, financé à 100% par l'enveloppe du COTTRI ;
- le poste d'animateur LEADER et le poste à mi-temps de gestionnaire LEADER, financés à 80% par l'Europe.

En outre, comme prévu dans les annexes de la nouvelle Charte, il est proposé d'inscrire les dépenses de deux postes suppplémentaires :

- Un deuxième chargé de mission urbanisme/architecture/paysage, dont le profil sera précisé une fois le remplacement de Jean-marc GIROUDEAU, chargé de mission urbanisme parti à la retraite à la fin de l'année 2021, effectué;
- Un poste au service administratif.

Par ailleurs, le Parc a déposé, avec l'Institut de France, l'INRAe et l'ONF, un dossier de candidature à un appel à projet européen lancé par la Région Hauts-de-France, pour un programme de recherche sur la forêt de Chantilly, financé par le FEADER. Dans ce projet, il est prévu le recrutement d'un chargé de mission, pendant 2 ans, pour animer l'ensemble du programme lié à la forêt de Chantilly. Il serait recruté et basé au Parc. Son poste est financé à 80% par le FEADER. Il est donc proposé de budgéter

ce poste, à partir de septembre 2022. Il ne serait ouvert et pourvu que si le dossier du Parc naturel régional et de ses partenaires était sélectionné.

En outre, comme chaque année, le budget 2022 prévoiera, le financement pour l'accueil de 3 stagiaires et de 800 heures de vacation.

Au total, les dépenses de personnel se monteraient à 1 100 000 €.

Cf. tableau récapitulatif des postes et du personnel en annexe.

> Autres dépenses :

Il est proposé de prévoir sur les comptes suivants :

➤ Autres charges de gestion courantes : 25 000 €

Elles correspondent:

- aux indemnités du Président, charges sociales incluses
- à des dépenses de licences et de logiciels
- ➤ Dépenses imprévues : 20 000 €

L'ensemble des dépenses s'élèveraient ainsi à environ 1 415 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses:

Les crédits qui seront inscrits en dépenses correspondent aux restes à réaliser de l'exercice 2021. Ces crédits concernent les opérations non terminées de 2020 et 2021.

Mise à jour des totems d'informations touristiques
Panneaux d'entrée de communes - nouvelles communes
Travaux à la Maison du Parc - programme 2020
Travaux à la Maison du Parc - programme 2021
Equipements - programme 2021

A ces dépenses, seront ajoutées les opérations du programme d'actions 2022 qui ont été votées par le Comité syndical le 25 octobre dernier, à savoir :

Travaux à la Maison du Parc – programme 2022
Equipements - programme 2022
Renouvellement de panneaux d'entrée de communes

Recettes:

En 2022, nous inscrirons:

Les recettes d'investissement au titre du FCTVA

- Les subventions des partenaires non perçues sur le programme 2019
- Les subventions des partenaires qui seront versées au fur et à mesure de l'état d'avancement des opérations des programmes d'actions 2020, 2021 et 2022.

Travaux à la Maison du Parc – programme 2019
Totem d'informations touristiques
Panneaux d'entrée de communes - nouvelles communes
Travaux à la Maison du Parc - programme 2020
Travaux à la Maison du Parc - programme 2021
Equipements - programme 2021
Travaux à la Maison du Parc – programme 2022
Equipements - programme 2022
Renouvellement de panneaux d'entrée de communes

LE BUDGET OPERATIONNEL

Le budget opérationnel correspond aux actions menées par le Parc pour la mise en œuvre de sa Charte (hors dépenses inscrites en section d'investissement au budget principal).

Il est proposé d'inscrire, en dépenses comme en recettes, à ce budget opérationnel :

les actions non terminées, en dépenses et/ou en recettes de 2018, 2019, 2020 et 2021 qui sont donc reportées en 2022 ;

Equipements de stationnement pour vélos - 2ème tranche
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2018
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2018
Fonds Expertises environnementales - 2018
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2018
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2019
Fonds Expertises environnementales - 2019
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2019
Aménagement et jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo - 2019
Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 15ème tranche
Restauration écologique de milieux naturels - 15ème tranche
Développement du dispositif Rezo pouce
Fonds Etudes d'aménagement - 2019
Valorisation paysagère et gestion écologique des cimetières – 1ètre tranche
Plaquette de découverte des villages - 7ème série
Circuit d'interprétation des patrimoines – Chantilly – 1ètre tranche
Développement de l'alimentation locale - 2019
Programme de communication - 2019
Actions de sensibilisation "Grand public" et campagnes éco-citoyennes - 2019
Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2020
Restauration écologique de milieux naturels - 2020
Fonds en faveur de la préservation de la faune - 2020
Inventaire des arbres fruitiers et vergers - nouvelles communes

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - Recherche et expérimentation — $1^{\text{ère}}$ tranche

Fonds Etudes d'aménagement - 2020

Etudes pour des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales – 1er programme

Elaboration de cahiers de recommandations architecturales - 2020

Inventaire du patrimoine - nouvelles communes

Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2020

Fonds Expertises environnementales - 2020

Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2020

Développement de l'alimentation locale - 2020

Jalonnement d'un itinéraire de randonnée vélo V5

Programme de communication - 2020

Programmes pédagogiques dans les écoles - 2020

Reprographie de la Charte

Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2021

Programme de conservation de la flore menacée (tranche 5) - 2021

Restauration écologique de milieux naturels - 2021

Adaptation de la forêt de Chantilly au changement climatique - 2ème tranche

Etudes de capacité foncière

Fonds études d'aménagement - 2021

Etudes paysagères et gestion écologique des cimetières - 2ème tranche

Etudes de désimperméabilisation des sols - 2ème programme

Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2021

Signalétique d'informations locales - 2021

Cahier de recommandations architecturales - Pontpoint

Concours sur le renouvellement des typologies architecturales

Recherches patrimoniales

Programme de réhabilitation du patrimoine - 2021

Circuit d'interprétation du patrimoine de Chantilly - 2ème tranche

Fonds Expertises environnementales - 2021

Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2021

Développement des circuits courts et l'alimentation locale - 2021

Développement de la marque valeur Parc, nouveaux audits

Programme de communication - 2021

Programmes pédagogiques à destination des écoles - 2021

Programme de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - 2021

Etude T0 pour l'évaluation – Questions évaluatives 5 à 12

- ➤ L'action CorEco2 « Restauration de la trame verte et bleue du territoire grâce au développement de filières économiques locales », financée par l'Agence de l'eau qui n'est pas terminée ;
- La deuxième tranche du programme en faveur des pollinisateurs sauvages, financée par la DREAL (au titre des actions 2020), pour 20 000 €, qui n'est pas complètement terminée ;
- ➤ le COTTRI dont l'enveloppe affectée au budget opérationnel se monte à 190 000. Elle sera ventilée sur plusieurs comptes (études, subventions aux EPCI, prestations de service, publications) en fonction des opérations validées.
- L'opération de mutualisation d'une infrastructure mutualisée pour la saisine par voie électronique des demandes ADS avec les communes de Senlis, Saint-Maximin, Pont-Ste-

Maxence et les communautés de communes de l'Aire Cantilienne et de Carnelle-Pays de France.

Par ailleurs, on ajoutera à ce budget opérationnel, en dépenses comme en recettes :

Les opérations du programme d'actions 2022

Assistance scientifique et technique à la préservation des milieux naturels - 2022
Programme de conservation de la flore menacée - 6ème tranche
Restauration écologique de milieux naturels - 2022
Réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale - 1ère phase
Vidéo pédagogique sur le fleurissement durable et la végétalisation des communes
Forêt de Chantilly : Comprendre les blocages de la régénération
Prolongation du dispositif d'autostop organisé
Etudes urbaines
Fonds "études d'aménagement" - 2022
Etudes Aménagements paysagers intégrant la gestion alternative des EP- 3ème programme
Fonds pour amélioration énergétique bâtiments publics et utilisation des matériaux
biosourcés
Fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal - 2022
Elaboration de cahiers de recommandations architecturales - 2022
Programme de réhabilitation du patrimoine rural - 2022
Circuits d'interprétation du patrimoine (Senlis, Luzarches)
Expertises environnementales- 2022
Fonds d'intervention pour l'intégration paysagère des bâtiments agricoles - 2022
Mise en œuvre du projet alimentaire territorial - 3ème tranche
Jalonnement de la boucle cyclo V4
Edition de fiches de randonnée
Programme de communication - 2022
Programmes pédagogiques à destination des scolaires - 2022
Actions de sensibilisation "Grand-public" et campagnes écocitoyennes - 2022
Elaboration du T0 - questions 1 à 3

- ➤ Les dépenses et les recettes liées au programme de recherche sur la forêt de Chantilly financé par le FEADER (environ 17 000 € pour 2022, correspondant à du matériel informatique et une prestation de service en informatique).
- Les dépenses et recettes des études concernant le programme LEADER (évaluation du programme 2018/2022 et appel à candidature LEADER 2023/2027).

Je vous propose d'en débattre.

RAPPEL DES PRINCIPES DE REMUNERATION DU PERSONNEL

I - L'équipe

Cette équipe technique comprend :

- I directrice
- > 15 chargés de mission
- > I responsable administrative et financière
- > 3 secrétaires
- Un gestionnaire LEADER

Pour des raisons de compétences (le recrutement exige un grand professionnalisme) et d'indépendance, le Parc naturel régional externalise à un cabinet le recrutement de son personnel.

2 - La politique salariale

Une politique de rémunération a été élaborée et validée lors du Bureau du 5 juillet 2004.

Les cadres:

Au niveau des cadres, l'équipe technique comprend des contractuels et des fonctionnaires, compte tenu des profils très spécialisés des personnes et des spécificités des PNR. Par ailleurs, certains anciens contractuels ont passé les concours et les ont réussis. D'autres, remplissant les conditions, ont bénéficié de la dernière loi sur la résorption de la précarité dans la fonction publique et ont été titularisés, après sélection professionnelle.

Une grille de rémunération a été validée par le Bureau. Elle est basée sur 3 principes :

- I'égalité de rémunération pour une même tâche, responsabilité et expérience
- et donc l'égalité de traitement entre les fonctionnaires et les contractuels. En effet, contrairement à une association qui peut être dissoute très rapidement ou une entreprise privée, le syndicat mixte, collectivité locale, est une structure stable, ce qui, de fait, garantit l'emploi
 - Par ailleurs, des contractuels passent les concours et deviennent fonctionnaires. (Dans ce cas, la personne titularisée garde son salaire de contractuel, comme rémunération de base).
- la progression de la rémunération dans le temps

Cette grille de rémunération ci-dessous est donc une base unique de rémunération pour les fonctionnaires et les contractuels. Pour les contractuels, il s'agit du salaire net mensuel. Pour les fonctionnaires, cette rémunération est composée du traitement indiciaire brut complété d'un régime indemnitaire permettant d'atteindre le montant net indiqué dans la grille.

Le salaire des responsables d'objectifs est majoré de 10%. Le salaire des architectes est majoré de 20% (décision du Bureau du 3 janvier 2006) pour tenir compte du marché de l'emploi des architectes.

Les augmentations de salaire sont de deux types :

les augmentations liées à l'accroissement du coût de la vie, elles sont calquées sur l'augmentation de la valeur du point de la fonction publique

les augmentations liées à l'ancienneté (cf. grille) : les délais pour atteindre le niveau de salaire supérieur sont similaires aux délais d'avancement des fonctionnaires (durée minimale, sauf exception : sanction, insatisfaction...).

AGE	EXPERIENCE	CLASSE	SALAIRE NET MENSUEL (valeur février 2017)	AVANCEMENT
25 ans	0 ans	classe 1	1 871	2 ans
27 ans	2 ans	classe 2	1 950	2 ans 6 mois
29ans 6 mois	4 ans 6 mois	classe 3	2 030	2 ans 6 mois
32 ans	7 ans	classe 4	2 110	2 ans 6 mois
34 ans 6 mois	9 ans 6 mois	classe 5	2 196	3 ans
37 ans 6 mois	12 ans 6 mois	classe 6	2 276	3 ans
40 ans 6 mois	15 ans 6 mois	classe 7	2 355	3 ans
43 ans 6 mois	18 ans 6 mois	classe 8	2 435	3 ans
46ans 6 mois	21 ans 6 mois	classe 9	2 521	3 ans
49 ans 6 mois	24 ans 6 mois	classe 10	2 601	3 ans
52 ans 6				
mois	27 ans 6 mois	classe 11	2 681	3 ans
55 ans 6 mois	30 ans 6 mois	classe 12	2 760	3 ans
58 ans 6 mois	33 ans 6 mois	classe 13	2 846	3 ans
61 ans 6 mois	36 ans 6 mois	classe 14	2 926	

Le personnel administratif:

Le personnel administratif est fonctionnaire (sauf cas de remplacement).

Les rémunérations sont indexées sur la grille de la fonction publique. Il a été institué un régime indemnitaire équivalent à un 13ème mois, réparti sur 12 mois.

Cas particulier de la responsable administrative et financière : Adjointe administrative principale, initialement dans l'équipe du Parc depuis 2004, elle a été promue au poste de responsable administrative et financière (avec une révision des tâches). Pour tenir compte de ses nouvelles responsabilités, son régime indemnitaire a été augmenté.

POSTES ET PERSONNEL

POSTES ET PERSONNEL au 3 janvier 2022	Catégorie	Statut	Temps de travail
Au titre de l'ancienne Charte			
Directrice	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	%00 I
Chargé de mission Patrimoine naturel	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur	%00 I
Chargée de mission Environnement	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans - poste pérenne	%00 I
Chargé de mission Urbanisme	Cadre A	En cours de recrutement suite au dépat en retraite	%00 I
Chargé de mission SIG/évaluation	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur principal	%00I
Chargée de mission Education à l'environnement et au patrimoine	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur	80%
Architecte	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur	%00I
Chargée de mission Paysage	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur	%00 I
Chargé de mission Tourisme	Cadre A	Fonctionnaire - Ingénieur	%00T
Chargé de mission Patrimoine historique et culturel	Cadre A	Fonctionnaire - Attaché de conservation du patrimoine	%001
Chargée de mission Agriculture/forêt	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans - poste pérenne	%00 I
Chargée de Communication	Cadre A	Contractuelle - CCD 3 ans - poste pérenne	80%
Responsable administrative et financière	Cadre C	Fonctionnaire - Adjoint administratif principal Ière cl	%00 I
Secrétaire	Cadre C	Fonctionnaire Adjoint administratif 2ème cl	%00 I
Secrétaire	Cadre C	Fonctionnaire - Adjoint administratif 2ème cl	%08
Secrétaire	Cadre C	Fonctionnaire - Adjoint administratif 2ème cl	%00I
Chargé de mission développement économique	Cadre A	Poste de chargé de mission filière bois ouvert mais non encore pourvu - CDD 2 ans	%00 <i>1</i>
Au titre de la nouvelle Charte			
Chargé de mission Patrimoine naturel, eau, carrières	Cadre A	Contractuel - CCD 3 ans - poste pérenne	%00T
Pour des missions (dispositifs complémentaires)			
Animateur LEADER	Cadre A	Contractuel - CDD I an	%08
Gestionnaire LEADER	Cadre C	Contractuel - CDD I an	20%
Chargé de mission Mobilités durables (COTTRI)	Cadre A	Contractuel - CDD 2 ans	%001
POSTES PROPOSES POUR 2022	Catégorie	Statut	Temps de travail
Chargé de mission aménagement - en attente de précision sur le profil	Cadre A	Poste pérenne	%00 I
Personnel administratif	Cadre C	Poste pérenne	%001

Nombre d'heures de vacation en 2022 : 900

Nombre de vacataires : 10 Durée du travail : 1 607 heures par an

25

QUESTIONS D	IVERSES
--------------------	----------------

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

LISTE DES DÉCISIONS DU BUREAU

Séance du 25 Octobre 2021

- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour l'étude de la reconversion de la ferme rue Baron à Montagny-Sainte-Félicité
- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour la réalisation d'esquisses architecturales pour l'agrandissement et l'isolation bio-sourcée de l'école maternelle de Précy-sur-Oise
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal
- Mobilisation du fonds en faveur de la faune sauvage pour un écuroduc à Plailly
- Convention entre le Parc naturel régional Oise Pays de France et le service public d'efficacité énergétique des Hauts-de-France et mobilisation de l'enveloppe du COTTRI
- Convention PNR/Conservatoire d'espaces naturels des Hauts de France/Communauté d'Agglomération Sud Oise/commune de Saint-Maximin pour la Colline aux oiseaux

Séance du 15 Décembre 2021

- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour une étude d'aménagement et de gestion du site de la Canardière et de l'Eau Minérale à Chantilly
- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour l'installation d'une ferme maraîchère en agro-écologie à Luzarches
- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour une étude de principes d'aménagement du parc de la mairie à La Chapelle-en-Serval
- Mobilisation du fonds « Expertises environnementales » pour la réalisation d'un schéma cyclable à Gouvieux
- Mobilisation du fonds « Expertises environnementales » pour la réalisation d'un schéma cyclable à Senlis
- Mobilisation du fonds « Expertises environnementales » pour la réalisation d'un schéma cyclable à Pont-Sainte-Maxence
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal
- Demande de financement pour l'animation 2022 des DOCOB des sites Natura 2000 « Massif des Trois Forêts et du Bois du Roi » et « Coteaux de l'Oise autour de Creil »
- Candidature à l'animation des sites Natura 2000 « Trois Forêts et bois du Roi »
- Programme d'actions 2022 : modification de la subvention de la DREAL Hauts-de-France

Séance du 19 Janvier 2022

- Réponse à l'appel à manifestation d'intention de la Région Hauts-de-France pour le programme LEADER 2023-2027
- Avis sur le PLU révisé de Gouvieux
- Mobilisation du fonds « Expertises environnementales » pour une démarche d'écologie industrielle territoriale intégrant une expertise écologique sur le territoire de la Communauté de communes Senlis sud Oise

- Mobilisation du fonds en faveur de la faune sauvage Action de conservation du Moineau friquet
- Convention PNR/Conservatoire d'espaces naturels des Hauts-de-France pour le marais d'Avilly

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE – PAYS DE FRANCE

LISTE DES DÉCISIONS DU PRESIDENT

- Convention avec la commune de PONTPOINT pour la réalisation d'un cahier de recommandations architecturales
- Convention avec Aurélie ROUQUETTE pour la réalisation du cahier de recommandations architecturales de Pontpoint
- Convention avec la commune de MONTAGNY-SAINTE-FELICITE pour une étude de reconversion de la ferme rue Baron à Montagny-Sainte-Félicité
- Convention avec la commune de PLAILLY pour la pose d'un écuroduc
- Convention avec la commune de CHANTILLY pour la réalisation d'un circuit d'interprétation des patrimoines
- Convention avec la commune de SURVILLIERS pour une expertise de peupliers d'Italie
- Convention avec la commune de VILLERS-SAINT-FRAMBOURG OGNON pour l'expertise de tilleuls
- Convention avec la commune de COYE-LA-FORET pour une expertise de tilleuls
- Convention avec la commune d'ERMENONVILLE pour la plantation d'une haie mixte autour du verger
- Convention avec la commune de FOSSES pour l'abattage et la plantation d'arbres
- Convention avec la commune d'AVILLY-SAINT-LEONARD pour la plantation d'une haie mixte
- Convention avec la commune de SAINT-MAXIMIN pour une étude paysagère pour l'aménagement d'une promenade
- Convention avec la commune de PRECY-SUR-OISE pour l'élaboration d'esquisses architecturales pour le projet d'extension et de rénovation énergétique de l'école maternelle
- Convention avec CHAMPLIBRE pour une étude des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales à Chantilly
- Convention avec A CIEL OUVERT pour une étude des aménagements paysagers intégrant une gestion alternative des eaux pluviales à Plailly
- Convention avec le DEPARTEMENT DU VAL D'OISE pour le Programme d'actions 2021
- Convention avec la commune de NOINTEL pour une expertise de 151 tilleuls
- Convention avec la commune de COYE-LA-FORET pour la plantation d'un talus
- Signature d'un accord-cadre avec l'agence SIGNATURE SAS pour la fabrication et la pose de panneaux routiers « Commune du Parc naturel régional »
- Convention avec la commune de MORTEFONTAINE pour des plantations aux abords de l'église
- Convention avec la commune de CHAUMONTEL pour la plantation de 20 arbres et 20 arbustes
- Convention-cadre 2021/2023 avec l'INSTITUT PARIS REGION
- Convention avec la commune de LUZARCHES pour une étude de faisabilité pour l'installation d'une ferme maraîchère en agro-écologie
- Convention Pass Rénovation et Pass copropriété avec la REGIE REGIONALE DU SERVICE PUBLIC DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE DES HAUTS DE FRANCE
- Avenant N°4 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 avec le CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS HAUTS DE FRANCE
- Convention avec la commune d'ASNIERES SUR OISE pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo

- Convention avec la commune de CHANTILLY pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Convention avec la commune de CHAUMONTEL pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Convention avec la commune de CREIL pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Convention avec la commune de FRESNOY-LE-LUAT pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Convention avec la commune de MORTEFONTAINE pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Convention avec la commune de PRECY-SUR-OISE pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Convention avec la commune de VERNEUIL-EN-HALATTE pour la fourniture de mobiliers de stationnement vélo
- Convention avec Annie OCANA pour la réalisation du programme pédagogique 2021/2022
- Convention avec le CPIE pour la réalisation du programme pédagogique 2021/2022
- Convention avec l'Association ETS MANSART pour la réalisation du programme pédagogique 2021/2022
- Signature d'un marché avec l'Agence LAFAYETTE pour la refonte de la charte graphique du Parc naturel régional
- Convention financière avec la commune de LUZARCHES pour une expertise d'arbres du parc du vieux château
- Convention avec la commune de GOUVIEUX pour un schéma cyclable
- Convention avec la commune de PONT-SAINTE-MAXENCE pour un schéma cyclable
- Convention avec la commune de SENLIS pour un schéma cyclable
- Convention avec la commune de PONTPOINT pour l'éradication de la Renouée du Japon aux abords du lavoir St-Paterne
- Convention avec LA CHAPELLE-EN-SERVAL pour une étude de principe d'aménagement du parc de la mairie
- Convention avec la commune d'ASNIERES-SUR-OISE pour une étude d'aménagements paysagers et de gestion écologique des cimetières
- Convention avec la commune de COYE-LA-FORET pour une étude d'aménagements paysagers et de gestion écologique des cimetières
- Convention avec la commune de BARBERY pour une étude d'aménagements paysagers et de gestion écologique des cimetières
- Convention avec la commune de FLEURINES pour une étude d'aménagements paysagers et de gestion écologique des cimetières
- Convention avec la commune d'ORRY-LA-VILLE pour une étude d'aménagements paysagers et de gestion écologique des cimetières
- Convention avec la commune de SAINT-VAAST-DE-LONGMONT pour une étude d'aménagements paysagers et de gestion écologique des cimetières
- Convention avec PAYSAGES pour une étude d'aménagement du parc de la mairie de La Chapelle en Serval
- Convention avec CHAMPLIBRE pour une étude de valorisation et de gestion écologique des cimetières d'Asnières-sur-Oise et de Coye-la-Forêt
- Convention avec A CIEL OUVERT pour une étude de valorisation et d gestion écologique des cimetières de Barbery, Fleurines, Orry-la-Ville, Saint-Vaast-de-Longmont